



Déclaration CFE-CGC au CCE du 13 novembre 2020

Projet de planification indicative 2020

La CFE-CGC a bien entendu la volonté de la Direction de fermer 3 semaines consécutives obligatoires pendant l'été 2020.

La CFE-CGC se demande si les économies générées sont suffisantes pour contrebalancer l'impact sur l'image de marque d'Airbus Helicopters envers ses salariés, ses clients et ses talents ! Les calculs intègrent-ils les heures supplémentaires effectuées avant ou après la période de fermeture et les coûts de sous-traitance pour pallier aux absences durant l'été ?

Pour alléger la rigidité d'une période bloquée et redonner la souplesse nécessaire à la satisfaction de nos clients et fournisseurs, la CFE-CGC a bien noté les possibles dérogations par secteur. La CFE-CGC demande une communication sur les secteurs concernés au plus tard à la fin du premier trimestre 2020.

Les salariés doivent concilier tout au long de l'année leurs contraintes professionnelles et personnelles. L'entreprise devrait faire de même et permettre aux salariés d'organiser leurs congés en famille sans contrainte additionnelle.

En 2020, Airbus Helicopters continuera à s'adapter et entrera dans l'ère de l'Industrie 4.0, de l'empowerment et de l'autonomie des salariés dans la gestion de leur développement individuel. Doit-on encore conserver des pratiques d'un autre temps ou revenir à la responsabilité des managers quant à l'organisation de leur secteur ?

La CFE-CGC rappelle son attachement au bon respect des équilibres vie privée - vie professionnelle, le projet tel que présenté par la Direction le fragilise à nouveau.

En conséquence, la CFE-CGC donnera un avis défavorable sur le projet de planification indicative 2020.

